

## **Préconisations pour le chant et la musique dans les célébrations avec assemblée dans le cadre des règles sanitaires actuellement en vigueur**

La question du chant choral dans le cadre des règles sanitaires liées au COVID 19 doit être traitée avec la plus grande attention. Face aux règles sanitaires en vigueur, les grandes associations nationales de la pratique chorale font actuellement des propositions adaptées afin de la « penser autrement ».

Le chant liturgique participe pour sa part à la constitution de l'assemblée eucharistique et de sa participation « active ». Particulièrement dans la situation actuelle contrainte aux gestes barrières, il peut être un vecteur d'une incarnation sensible de la communion.

Du côté scientifique, les connaissances épidémiologiques officielles disponibles à ce jour mises en regard avec les spécificités de la pratique vocale collective indiquent que « *le chant collectif peut être une activité à risque de transmission virale notamment par voie aérosol* ».

### **Préconisations**

Les répétitions ou manifestations publiques en chœur ou groupes choral constitués ne sont plus possibles. L'arrêt de l'activité habituelle des chœurs diocésains, de tout autre chorale paroissiale ou liées à un mouvement ou communautés est donc préférable. Chaque responsable de chœur verra sous quelle forme une activité vocale et de répertoire pourra avoir lieu.

Pour les célébrations, dans le cadre d'un placement en quinconce et respectant la distanciation sociale, le chant de l'assemblée « avec masque » est possible.

De plus, la présence d'un groupe de 2 à 4 chanteurs au maximum est recommandée pour soutenir le chant de l'assemblée.

#### 1. Le petit groupe de chanteurs devra tenir compte des consignes suivantes :

- Le placement frontal sur une ligne horizontale respectant la distanciation sociale, non tourné vers l'assemblée et sans déplacement à l'ambon sera la règle.
- Toute répétition devra éviter le travail en présentiel et user autant que possible des moyens techniques du télétravail ou de tutoriels enregistrés
- Chaque chanteur devra se procurer et disposer de ses propres partitions non transmissibles
- La non utilisation de l'amplification est souhaitable. Si malgré tout elle est maintenue, un micro personnel protégé par chanteur sera nécessaire et on devra veiller à toute action de désinfection dès l'utilisation.

#### 2. Si un petit groupe de chanteurs peut dans la période actuelle être amené à chanter au nom de tous, il ne peut en permanence chanter à la place de tous. Ainsi l'assemblée, dans le respect strict des règles sanitaires, doit pouvoir poursuivre sa participation active par le chant.

Il devra être tenu compte des consignes suivantes :

- Aucun membre de l'assemblée ne devra chanter en retirant son masque
- Aucun livret de chant ne devra être mis à disposition ni être présent dans le lieu de rassemblement
- En fonction des possibilités, un envoi par mail des chants de l'assemblée pourra être opéré directement chez les fidèles
- On privilégiera une participation chantée plus « légère » à partir de refrains et ordinaires de messes connus et ne nécessitant aucun support
- On sera attentif à l'approfondissement de la louange par une écoute collective renforcée qui permettra une émission chantée plus « douce » et communautaire.

3. La posture du chantre devra se limiter à l'impulsion du chant de l'assemblée.

Les consignes suivantes seront prises en compte :

- Recommandation du masque selon la disposition des lieux ainsi que du positionnement vis à vis de l'assemblée.
- Limitation de la prise de parole
- Le déplacement à l'ambon ou à tout autre lieu approprié se fera dans le respect des règles de distanciation – à ce titre l'utilisation d'un micro propre au chantre est recommandée
- Stricte observance de la distanciation vis-à-vis des autres acteurs de la liturgie

4. Activité instrumentale

- a. L'usage de l'orgue ou de claviers numériques reste possible. Il y aura lieu de veiller à la désinfection du clavier après chaque utilisation.
- b. En raison de la projection de l'air et l'impossibilité d'usage du masque, tout instrument à vent (classique ou traditionnel) ne peut être utilisé actuellement